**Rutilio Escandón Cadenas**Gobierno del Estado de Chiapas

**s/c Secretaria General de Gobierno**

2° Piso, Centro

Administración 2018-2024

29000 Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

Conmutador: 961 69 140 20 Ext 67000

Monsieur le Gouverneur de l’État du Chiapas,

À la suite d’informations communiquées par l’ACAT-France, je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant le droit aux réparations de cinq membres de la communauté tzotzil ayant été victime de torture et passé des années derrière les barreaux pour des crimes qu’ils n’ont pas commis.

Le groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies[[1]](#footnote-1) avait établi qu’ils avaient droit à des réparations. Il appartient aux autorités mexicaines de s’assurer qu’ils reçoivent des réparations pour les préjudices subis.

Adrián Gómez, Juan de la Cruz Ruiz, Marcelino Ruiz Gómez et German et Abraham López Montejo ont tous les cinq été victimes de torture et forcés à se déclarer coupables de crimes qu’ils n’ont pas commis. L’ensemble de la procédure pénale s’est déroulée en espagnol, une langue qu’ils ne maitrisent pas et de nombreuses irrégularités ont été observées. De longues années après les faits, ils continuent de clamer leur innocence et demander des réparations.

Par ailleurs, comme demandé par le groupe de travail des Nations unies, une enquête indépendante et exhaustive doit être ouverte contre les agents ayant commis des violences à leur encontre. Les réparations ne seront pas complétées si elles ne sont pas accompagnées d’une procédure à l’encontre des agents impliqués dans la commission de ces crimes.

Dans ces conditions, je sollicite votre intervention afin que, conformément aux recommandations de l’opinion n° 43/2021 du groupe de travail :

* Adrián Gómez, Juan de la Cruz Ruiz, Marcelino Ruiz Gómez et Germán et Abraham López Montejo soient indemnisés des préjudices subis lors de leur arrestation et leur détention ;
* Une enquête indépendance soit diligentée et que les personnes impliquées dans ces violations répondre de leurs actes ;
* Que toutes les procédures dans lesquelles des détenus ont dit avoir été victime de torture soient réexaminées et que l’ensemble des prisonniers détenus sur la base d’aveux obtenus sous la torture soient libérés.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur de l’État du Chiapas, en l’expression de ma haute considération.

---

**Copie envoyée à :**

Ambassade du Mexique

9, rue Longchamp, 75116 Paris

E-mail : embfrancia@sre.gob.mx

Fax : 01 47 55 65 29

1. A/HRC/WGAD/2021/43 [↑](#footnote-ref-1)